



Adhésion année scolaire 2026-2027 (Tout dossier incomplet ne sera pas accepté)

Nom : Prénom : Genre (M / F) :

Date de naissance : à :

Adresse : Ville :

Tél Portable Email :

Représentant légal ou personne à prévenir si urgence M Mme: Tél :

- Possibilité d'un cours d'essai : la présence au 2^{ème} cours est considérée comme une inscription.
- Toute année commencée est due. Tous les chèques sont à donner à l'inscription.
- Possibilité de payer en 3 fois. Remboursement uniquement sur certificat médical.
- Encaissement : début octobre/début janvier/début avril

Règlement à l'ordre du « Foyer Rural Renouveau » (PAS DE CENTIME sur les chèques)

Adhésion : 10 euros (à régler sur le premier chèque) + inscription activité (s)

Nom activité(s) :

L'adhésion + activité(s) TOTAL : **10 € +** = €

BANQUE : Numéro Chèque 1 : Montant **+ 10 €** €

..... Numéro Chèque 2 : Montant : €

..... Numéro Chèque 3 : Montant : €

Chèques VACANCES ou COUPONS SPORT ESPECES :

Nom figurant sur les chèques et/ou coupons (si différent) :

Activité sportive : Certificat Médical OU Questionnaire de Santé (signature OBLIGATOIRE)

Certificat médical du médecin..... date :/...../.....

OU Questionnaire de santé date :/...../..... Signature :

☐ atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé du ministère des sports (CERFA N°15699*01 disponible sur le site du Foyer), questionnaire nécessaire pour toutes les pratiques sportives.

Droit à l'image

☐ n'autorise pas l'utilisation des photos/vidéos de moi ou de mon(mes) enfants(s)

- Je reconnais par cette signature, avoir pris connaissance du « **Règlement intérieur du Foyer** » et en tant que randonneurs du « **Règlement intérieur Randonneurs** » (disponible sur le site du Foyer) et m'engage à les respecter.
- Je reconnais par cette signature, en cas « d'Accident / Urgence médicale », le droit à l'association de faire appel au « centre 15 » et hospitalisation si nécessaire.
- Je reconnais par cette signature le traitement de mes données personnelle /celles de mon(mes) enfant (s), conformément au RGPD gouvernemental.

Fait à Boutigny le/...../..... Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR « ACTIVITÉS DES MINEURS »

Le Foyer Rural Renouveau accueille des mineur(e)s. L'adhésion perçue lors de l'inscription couvre la pratique des différentes activités en présence de l'animateur ou du professeur.

Prise en charge des adhérents par l'association

- Elle commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement ou d'apprentissage.
Il est demandé aux responsables légaux de s'assurer, en déposant les enfants :
 - que l'entraînement ou l'activité a bien lieu,
 - que leurs enfants regagnent effectivement le groupe d'affectation.
- Ils doivent être présents à la fin de la séance pour reprendre en charge le mineur.
- L'association décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un membre qui ne s'est pas présenté à l'entraîneur ou qui a quitté l'installation sans son autorisation. Il en est de même dès la sortie de l'établissement et sur la voie publique.

Je soussigné (e), Mr ou Mme

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur « **Activités des mineurs** » (disponible sur le site du **Foyer**) et m'engage à le respecter.

Fait à Boutigny le //..... Signature :

REGLEMENT INTERIEUR RANDONNEURS

Ces règles sont établies afin de permettre de profiter des sorties en **TOUTE SECURITE**.

* Tout non-respect de celles-ci entraînera la pleine responsabilité du randonneur en cas d'accident, et pourra engager, le cas échéant, des poursuites pour mise en danger de la vie d'autrui...

A ce titre il est rappelé que les animateurs sont des bénévoles, non infaillibles. Il est de leur devoir de vous prévenir des obligations à respecter. En cas de souci grave, une enquête sera forcément ouverte pour établir les responsabilités... de chacun ! Donc, en diffusant ces précisions, le randonneur assume ses responsabilités et les bénévoles sont couverts.

Il est à noter que tous les déplacements en voiture (ou autres moyens de locomotion) covoiturage, pour se rendre au point de rencontre, sont sous la responsabilité civile des adhérents. Le FOYER RURAL est responsable uniquement de la marche, durant les jours et les heures précisées par les plannings.

Règles de sécurité à observer lors des sorties pédestres

VOUS DEVEZ :

- Suivre le groupe et le parcours défini par l'animatrice/teur ;
- prévenir l'animatrice/teur et les marcheurs à proximité lorsque vous désirez quitter le groupe pour quelques instants, pour une raison ou une autre ;
- attendre ses instructions en cas de croisements de chemins.

VOUS NE DEVEZ JAMAIS :

- vous engager dans une direction inconnue sans que l'animatrice/teur ne vous en ait donné l'autorisation ;
- franchir une route à grande circulation ou vous engager le long de cette route sans que votre animatrice/teur ne soit à vos côtés et ne vous en ait donné **l'autorisation !**